

Présentation en 2014 pour le budget fédéral Syndicat étudiant de l'Université Thompson Rivers

À propos du syndicat étudiant de l'Université Thompson Rivers

Le syndicat étudiant de l'Université Thompson Rivers (TRUSU) est l'organisation qui regroupe plus de 10 000 étudiants de l'Université Thompson Rivers située à Kamloops, en Colombie-Britannique. Nous formons la section locale 15 de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, la plus grande organisation de représentation étudiante au Canada. Collectivement, nos membres offrent divers services, notamment de défense des intérêts et de divertissement, qui contribuent à l'accès universel au réseau public d'enseignement postsecondaire et qui permettent de vivre une expérience enrichissante dans ce réseau.

Sommaire

Le présent document énonce les priorités du TRUSU à l'égard du budget fédéral de 2015 dans le contexte décrit par le Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Ces priorités, favorables à l'enseignement postsecondaire de grande qualité et abordable, garantissent une base économique et financière solide, soutiennent les familles, accroissent la compétitivité, simplifient le régime de taxation et créent de meilleurs emplois.

L'enseignement postsecondaire (EPS) joue un rôle vital dans la croissance économique du Canada. Les Canadiens très scolarisés sont les plus importants producteurs de revenus et une augmentation du taux d'accès aux études postsecondaires et d'achèvement de ces études appuie un budget fédéral équilibré. Le programme fédéral le plus efficace à cette fin est le Programme canadien de bourses aux étudiants. En réinvestissant la valeur des crédits d'impôt pour études, le gouvernement fédéral aiderait plus de Canadiens à avoir accès à un programme d'études supérieures et à le terminer, réduirait les dettes écrasantes des étudiants, simplifierait le régime de taxation et élargirait l'assiette fiscale, et stimulerait l'économie à un coût limité, voire nul. Le Transfert canadien en matière de santé (TCS) et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) sont essentiels pour soutenir les familles et aider les Canadiens vulnérables. Contrairement au TCS, le TCPS n'est pas réglementé et il n'existe pas de mécanisme pour mesurer le rendement de l'investissement. La création d'une loi nationale sur l'éducation postsecondaire assurerait le caractère adéquat des sommes investies dans les études postsecondaires et des objectifs des investissements dans l'enseignement postsecondaire. De plus, la création d'un organisme pour recueillir et analyser des données pertinentes permettrait d'orienter les investissements.

En ce qui concerne la compétitivité mondiale, la réussite des entreprises canadiennes exige que le Canada investisse dans des programmes d'innovation et de recherche dans le domaine de l'enseignement postsecondaire à un niveau comparable à celui des États-Unis, de l'Allemagne et des Pays-Bas, qui figurent parmi les dix premiers pays les plus concurrentiels du monde entier.

Enfin, il existe pour le gouvernement fédéral une solution sans frais pour optimiser le nombre et les types d'emplois pour les Canadiens tout en améliorant le taux d'emploi pour le plus grand segment de la population canadienne au chômage : les jeunes. La modification du Code canadien du travail par le gouvernement fédéral de façon à inclure les stagiaires aurait pour effet de créer des emplois, et les stagiaires canadiens non rémunérés grossiraient les rangs des employés canadiens.

Équilibrer le budget fédéral pour assurer la viabilité financière et la croissance économique

Investir dans l'enseignement postsecondaire est vital pour la croissance économique future et la viabilité financière du pays ainsi que pour la création d'une assiette fiscale solide.

Les titulaires d'un diplôme d'études supérieures sont plus susceptibles de trouver un emploi et gagnent un meilleur salaire que les Canadiens qui n'ont pas poursuivi leurs études. En 2011, le taux d'emploi des personnes âgées de 25 à 64 ans ayant fait des études supérieures était de 82 % alors que le taux d'emploi de leurs pairs qui ne détenaient pas de diplôme d'études secondaires était de 55 %. Le salaire moyen au Canada en 2011 était de 67 519 \$ pour les personnes ayant un baccalauréat ou un diplôme de niveau supérieur, de 49 039 \$ pour les personnes ayant un diplôme inférieur au baccalauréat, de 42 814 \$ pour les personnes ne détenant qu'un diplôme d'études secondaires, et de 37 000 \$ pour les personnes sans diplôme d'études secondaires.

Les personnes qui ont un revenu plus élevé paient plus d'impôts. En 2006, les Canadiens titulaires d'un diplôme universitaire ne représentaient que 22 % de la population, mais versaient 41 % de tout l'impôt payé au Canada et ne recevaient que 14 % de tous les transferts gouvernementaux. Les titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires paient non seulement le plus grand pourcentage d'impôt sur le revenu, mais ce groupe affiche aussi la plus grande différence entre l'impôt sur le revenu versé et les transferts gouvernementaux reçus. Pour cette raison, les titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires sont les plus importants producteurs de revenus sur le plan économique.

Pour stimuler la croissance économique et par conséquent, élargir l'assiette fiscale, le gouvernement devrait augmenter le nombre de Canadiens qui ont accès à un programme d'études postsecondaires et qui le terminent. Le Programme canadien de bourses aux étudiants offre un soutien initial pour accéder aux études postsecondaires, mais les fonds offerts au titre du programme permettent seulement de supprimer les obstacles aux études postsecondaires pour 10 % de tous les Canadiens qui poursuivent des études postsecondaires. Un financement accru accordé au Programme canadien de bourses aux étudiants augmentera l'accès aux études postsecondaires ainsi que les salaires, ce qui stimulera la croissance économique et élargira l'assiette fiscale.

Recommandation

1. Augmenter le financement du Programme canadien de bourses aux étudiants.

Soutenir les familles et aider les Canadiens vulnérables en mettant l'accent sur la santé, l'éducation et la formation

Le gouvernement fédéral montre qu'il est déterminé à soutenir les familles et à aider les Canadiens vulnérables par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de santé (TCS) et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) qui est un mécanisme qui appuie l'éducation et la formation.

La *Loi canadienne sur la santé* établit les critères de service auxquels doivent répondre les provinces afin d'être admissibles à la totalité de la portion en argent de la contribution fédérale qui leur est versée en vertu du TCS. Par ailleurs, l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) a comme mission de diriger l'établissement de renseignements sur la santé pour les politiques visant à améliorer la santé et les soins de santé. Ces mesures contribuent à garantir que le montant de 32 milliards \$ attribué au TCS au cours de l'exercice 2014-2015 est investi de la meilleure façon possible, et que les politiques et les décisions touchant le TCS reposent sur des renseignements exacts et récents.

Le TCPS offre un financement aux organismes de plusieurs services sociaux, notamment l'éducation postsecondaire, l'aide sociale, ainsi que le développement de la petite enfance et l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Durant l'exercice 2014-2015, un montant de 12,5 milliards \$ du titre du TCPS sera divisé parmi les provinces et les territoires. Toutefois, contrairement au TCS, il n'existe pas de loi assurant que le transfert en espèces est réparti adéquatement parmi les divers services sociaux. Par exemple, en 2008, la Colombie-Britannique a reçu 110 millions \$ de plus au titre du TCPS, mais 50 millions \$ de moins pour l'enseignement postsecondaire. En outre, il n'y a aucun organisme qui recueille et crée de l'information sur les programmes sociaux, pour faire en sorte que les provinces et les territoires augmentent le plus possible le rendement des investissements pour les Canadiens.

La création et la mise en oeuvre de politiques stipulant les critères de service aux fins du TCPS feront en sorte que les résidents du Canada aient accès aux services sociaux applicables sans obstacle de nature financière. La création d'un organisme qui recueille des renseignements et qui collabore avec les décideurs aux échelons fédéral et provinciaux permettra au TCPS de mieux soutenir les familles et aider les Canadiens vulnérables.

Recommandation

1. Créer une loi nationale sur l'éducation postsecondaire en coopération avec les provinces et les territoires.
2. Créer un organisme ayant comme mission de recueillir des renseignements relatifs au TCPS.

Accroître la compétitivité des entreprises canadiennes par la recherche, le développement, l'innovation et la commercialisation

Dans son *Rapport sur la compétitivité mondiale* de 2012-2013, le Forum sur l'économie mondiale a classé le Canada au 14^e rang parmi 70 pays au chapitre de la compétitivité mondiale. Le degré de compétitivité est mesuré selon des indicateurs répartis dans trois domaines : les exigences fondamentales en matière de compétitivité; les améliorateurs d'efficacité et les déterminants de l'innovation et de la complexité. Le Canada peut améliorer sensiblement son rendement au chapitre de l'innovation et de la complexité pour lequel il occupe le 25^e rang. Veiller à ce que le Canada investisse de manière concurrentielle dans la recherche liée aux études postsecondaires améliorera radicalement la cote du Canada pour l'innovation et la complexité, entraînant ainsi une compétitivité accrue des entreprises canadiennes à l'échelle mondiale.

En 2012, le Canada a investi 2,4 milliards \$ dans des programmes de recherche liée aux études postsecondaires. Cependant, cet investissement équivaut à 17 % des investissements moyens dans la recherche liée aux études postsecondaires de pays comme les États-Unis, l'Allemagne et les Pays-Bas qui figurent parmi les dix pays ayant obtenu les meilleurs résultats au chapitre de la compétitivité générale et de l'innovation et de la complexité. Reconnaisant l'importance de financer la recherche liée aux études postsecondaires, le gouvernement fédéral a attribué 46 millions \$ aux conseils subventionnaires et il a créé un nouveau fonds d'excellence en recherche, financé à hauteur de 1,5 milliard \$ au cours de la prochaine décennie. Cependant, même avec ces contributions, le Canada continue d'investir moins de 20 % des fonds que les pays très concurrentiels consacrent à la recherche.

Pour que le Canada devienne concurrentiel par le truchement de la recherche, de l'innovation et de la commercialisation, le gouvernement fédéral doit consentir à la recherche dans le domaine des études postsecondaires un financement comparable à celui de ses concurrents.

Recommandation

1. Augmenter le financement attribué aux programmes de recherche dans le domaine des études postsecondaires.

Améliorer les régimes canadiens de taxation et de réglementation

Le gouvernement fédéral pourrait améliorer le régime fiscal, diminuer les obstacles financiers aux études postsecondaires et simplifier les mécanismes de soutien aux

étudiants canadiens en transférant la valeur des crédits d'impôt pour études et des plans d'épargne au Programme canadien de bourses aux étudiants, ce qui réduirait les demandes au titre du Programme canadien de prêts aux étudiants.

Durant l'année scolaire 2011-2012, il y avait environ 1,99 million d'étudiants inscrits dans un établissement postsecondaire dans l'ensemble du Canada et le coût moyen des droits de scolarité par année s'élevait à 5 146 \$ par étudiant. Les étudiants ont payé un peu plus de 10 milliards \$ en droits de scolarité. Le coût accru de l'éducation postsecondaire est le principal obstacle auquel sont confrontés les Canadiens qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires.

Selon Statistique Canada, les étudiants des familles à faible revenu sont moitié moins aussi susceptibles de fréquenter l'université que les étudiants des familles à revenu élevé. Les crédits d'impôt et les plans d'épargne sont inefficaces puisqu'ils n'améliorent pas les taux de participation des Canadiens qui n'ont pas les moyens de payer le coût initial des droits de scolarité.

Actuellement, le gouvernement fédéral accorde une aide pour le paiement de ce coût initial en prêtant 2,4 milliards \$ par l'intermédiaire du Programme canadien de prêts aux étudiants. Il existe malheureusement un lien direct entre le niveau d'endettement des étudiants et le taux d'achèvement des études. Un étudiant qui emprunte 10 000 \$ par année est presque 40 % plus susceptible d'abandonner ses études comparativement à un étudiant qui emprunte 1 000 \$ annuellement.

Le moyen le plus efficace de faciliter l'accès aux études postsecondaires est le Programme canadien de bourses aux étudiants. En réaffectant une fraction du montant annuel des crédits d'impôt pour études demandés au titre du Programme canadien de bourses aux étudiants, le gouvernement fédéral pourrait régler efficacement le problème du coût initial des études postsecondaires de chaque étudiant et réduire le recours au Programme canadien de prêts aux étudiants.

Recommandation

1. Transférer la valeur des crédits d'impôt pour études et des plans d'épargne au Programme canadien de bourses aux étudiants.

Optimiser le nombre et le type d'emplois pour les Canadiens

Le taux de chômage parmi les jeunes Canadiens est deux fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population. Au début de 2014, le nombre estimatif de Canadiens de 20 à 29 ans sans emploi se situait à 394 300. Il est mentionné dans l'exposé de principe Canada 2020 que le chômage et le sous-emploi des jeunes représentent un important défi

économique qui mine la solidité et la qualité du capital humain du Canada et sous-utilise notre main-d'oeuvre.

Certes, au titre du budget actuel, un montant de 30 millions \$ est réaffecté au cours des deux prochaines années et un montant additionnel de 20 millions \$ est attribué pour chacune des deux prochaines années aux programmes de stages, mais ces sommes n'aideront que 3 000 jeunes Canadiens à réussir leur passage des études postsecondaires au marché du travail. Simultanément, un nombre estimatif de 100 000 à 300 000 jeunes travaillent dans le cadre de stages impayés et non réglementés dans l'ensemble du Canada.

La modification du Code canadien du travail et de la réglementation connexe par le gouvernement fédéral de façon à inclure les stagiaires aurait pour effet de créer des emplois et les stagiaires canadiens non rémunérés grossiraient les rangs des employés canadiens. La rémunération des stagiaires permettrait à des Canadiens d'acquérir les compétences pratiques et techniques dont ils ont besoin pour réussir tout en leur donnant directement accès au marché du travail et en augmentant le nombre de contribuables canadiens.

Recommandation

1. Modifier le Code canadien du travail de façon à ce que les stagiaires soient visés par la réglementation.

Sommaire des recommandations

1. Créer une loi nationale sur l'éducation postsecondaire en coopération avec les provinces et les territoires.
2. Créer un organisme ayant pour mission de recueillir des renseignements relatifs au Transfert canadien en matière de programmes sociaux.
3. Augmenter le financement attribué aux programmes de recherche dans le domaine des études postsecondaires.
4. Transférer la valeur des crédits d'impôt pour études et des plans d'épargne au Programme canadien de bourses aux étudiants.
5. Modifier le Code canadien du travail de façon à ce que les stagiaires soient visés par la réglementation.